Media Foundation for West Africa

LE SUIVI DE LA **LIBERTE D'EXPRESSION** DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

1er Trimestre

Janvier – Mars 2022

Table des matières

Sommaire 2

Introduction 3

Approche 5

Violations 5

Pays et violations 6

Auteurs des violations 8

Cibles/Victimes 10

Réparation/Impunité face aux violations 10

Autres développements clés dans le cadre de la liberté d'expression 11

Conclusion 13

Recommandations 13

Sommaire

L'Afrique de l'Ouest, qui a connu un retour massif à la démocratie dans les années 1990 après des décennies d'instabilité postindépendance et de régimes autocratiques, semble aujourd'hui retomber dans une stagnation politique. Au cours des dix dernières années, une succession d'activités insurrectionnelles ont secoué un bon nombre de pays. Parmi ces pays, le Nigéria, le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont été particulièrement touchés par des attaques dites djihadistes. Au Mali et au Burkina Faso, la faible réponse du gouvernement aux attaques des rebelles a suscité une désillusion généralisée, qui a conduit à des coups d'État populaires.

En Guinée, le Président Alpha Condé a été renversé par l'armée après avoir manipulé la constitution du pays pour briguer un troisième mandat. Quant à Alassane Ouattara Président de la Côte d'Ivoire, il a cependant réussi à s'en sortir après avoir manipulé la constitution dans le même but, bien que cela ait coûté cher à l'harmonie sociale et à la santé politique du pays.

Au Ghana et au Bénin, deux pays particulièrement admirés pour leur culture démocratique et leur respect de la liberté d'expression, des voix se sont élevées pour déplorer le despotisme dans lequel ces pays sont en train de sombrer.

Ainsi, alors qu'elle est la seule sous-région d'Afrique à ne pas avoir d'autocrate qui se maintient au pouvoir ou de dirigeant ayant un passé militaire depuis la chute de Yahyah Jammeh en Gambie en 2016, l'Afrique de l'Ouest perd rapidement sa renommée de modèle de démocratie sur le continent.

Il est clair que la démocratie a été mise à rude épreuve, en particulier au cours des cinq dernières années, ce qui a eu de graves répercussions sur la liberté de la presse et l'espace civique. Le Ghana et le Sénégal ont également dégringolé à un niveau record dans le classement 2022 de la liberté de la presse établi par RSF. Le gouvernement du Ghana a procédé à une purge des stations de radio pro-opposition en 2019 dans ce que la Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest a condamné comme étant une application discriminatoire et politiquement motivée de la réglementation sur les licences. De 2019 à 2021, les forces de sécurité du Ghana se sont déchaînées contre les journalistes et les médias en toute impunité. Au Nigeria, un rapport produit conjointement par la MFWA et la Nigeria Union of Journalists (NUJ) en 2021 a établi que plus de 300 violations de la liberté de la presse et de la liberté d'expression ont été

enregistrées au cours des quatre premières années de la présidence du président Muhammadu Buhari.

La Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA) a mené des campagnes pour demander réparation aux violations contre les médias et les voix dissidentes, en se basant sur les tendances des violations enregistrées lors de notre suivi. Les résultats de ce suivi sont publiés dans le Suivi de la Liberté d'Expression en Afrique de l'Ouest (le Suivi, pour faire court).

Ce rapport couvre le premier trimestre de 2022 (janvier-mars). Au cours de ce premier trimestre, 34 violations ont été enregistrées dans huit pays. Ce chiffre est supérieur de 21% à celui du dernier trimestre de 2021 (septembre-décembre) qui s'élevait à 28.

Le Ghana a enregistré le plus grand nombre de violations (11), le Nigeria et la Guinée-Bissau viennent juste après avec cinq (5) violations chacun. Le Burkina Faso en a enregistré quatre (4). Le Liberia et le Mali en ont enregistré trois (3) chacun, la Sierra Leone deux (2) et le Niger une (1).

Les arrestations et les détentions ainsi que les agressions physiques ont été les principaux types de violations, représentant à elles seules 61%. Les journalistes et les organisations de médias ont été les plus touchés, étant ainsi victimes d'environ 79% des violations commises.

Introduction

Tous les pays d'Afrique de l'Ouest, comme beaucoup d'autres dans le monde, ont signé divers traités et instruments garantissant la liberté d'expression et d'opinion. Cette démarche s'inspire de la reconnaissance de la liberté de la presse et de la liberté d'opinion, y compris des opinions dissidentes, comme pierre angulaire de la démocratie. Parmi les principaux instruments internationaux figure le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), dont l'article 19 stipule ce qui suit ;

1. Nul ne peut être inquiété pour ses opinions.

2. Toute personne a droit à la liberté d'expression ; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix.

Ils ont également ratifié la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, dont l'article 9 stipule ce qui suit ;

1. Toute personne a le droit à l'information.

2. Toute personne a le droit d'exprimer et de diffuser ses opinions dans le cadre des lois et règlements.

En outre, les pays disposent de lois nationales qui garantissent la liberté des médias et les droits des citoyens à accéder aux informations détenues par les institutions publiques.

La Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA), en collaboration avec ses organisations partenaires dans les différents pays de la sous-région, s'est activement engagée dans le plaidoyer pour surveiller l'état de la liberté d'expression (FOE) en Afrique de l'Ouest. Ce suivi permet d'évaluer le degré de conformité à ces lois et protocoles par les différents pays.

Les rapports produits par le suivi sont également destinés à servir de matériel de référence et d'outil de plaidoyer pour la promotion et la protection des droits des médias et de la liberté d'expression en Afrique de l'Ouest. Les activités de suivi et de rédaction de rapports renforcent donc le plaidoyer fondé sur des preuves pour promouvoir la liberté d'expression en tant que pierre angulaire de la gouvernance démocratique en Afrique de l'Ouest.

De manière générale, l'Afrique de l'Ouest est démocratique, avec une culture relativement forte de tolérance et de respect des opinions divergentes et de la liberté de la presse. La participation des citoyens au discours national est encouragée par l'explosion des médias et l'accès aux réseaux sociaux.

Certains craignent une régression des progrès réalisés en matière de démocratie et de liberté d'expression à la suite des coups d'État survenus au Burkina Faso, en Guinée et au Mali au cours de l'année écoulée.

Il est à craindre que les journalistes critiques, les militants de la société civile et les citoyens dissidents ne soient la cible d'agressions physiques, d'arrestations et de détentions arbitraires, de menaces et même d'assassinats si l'ère des hommes forts militaires venait à se reproduire.

La junte militaire au Mali semble justifier ces craintes. Elle a rendu plus difficiles les conditions d'accréditation des correspondants étrangers, tandis qu'un certain nombre de médias et de correspondants français ont été expulsés. Au Burkina Faso, le régime militaire a provoqué la consternation lorsqu'il a

prévenu qu'il ne tolérerait pas l'impunité pour les publications perturbatrices sur les réseaux sociaux. Une nouvelle période de calme a toutefois été observée dans le milieu des médias depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement militaire.

Approche

Ce rapport est basé sur les alertes quotidiennes et les analyses fournies par les correspondants de la MFWA dans les 16 pays d'Afrique de l'Ouest, qui surveillent les développements en matière de liberté d'expression dans leurs pays respectifs. Les alertes quotidiennes, qui sont publiées sur le site web de la MFWA, sont rassemblées, analysées et publiées sur une base trimestrielle sous le nom de Suivi. Parfois, comme dans le cas de ce rapport, des documents et alertes pertinents publiés par nos organisations partenaires nationales sont incorporés dans le Suivi.

Les conclusions de ce rapport sont examinées dans six sections : violations, auteurs de violations, cibles/victimes de violations et réparations. Le rapport met également en évidence certaines tendances et évolutions clés en matière de liberté d'expression dans la région, qui ne sont pas nécessairement des violations. Le rapport se termine par une série de recommandations aux acteurs concernés sur les mesures à prendre pour améliorer la situation de l'accès à l'information en Afrique de l'Ouest.

Violations

Trente-quatre (34) violations ont été enregistrées au cours de la surveillance de la situation de la liberté d'expression en Afrique de l'Ouest par la MFWA entre janvier et mars 2022. Huit types différents de violations ont été enregistrés dans huit pays. Les attaques physiques et les arrestations/détentions ont été le type dominant de violation, comptabilisant respectivement quinze et six cas. Le tableau 1 ci-dessous illustre les types et le nombre de violations enregistrées dans chaque pays.

Tableau 1. Pays et Types de Violations

Pays	Types de Violations								
	Attaque Physique	Arrestation / Détention	Condamnation Judiciaire	Coupure de l'Internet	Suspension (Média)	Saisie/ Destruction des outils	Censure	Menace	Total
Ghana	4	3	1			3			11
Guinée-Bissau	4							1	5
Nigeria	3	1				1			5
Burkina Faso	1	2		1					4
Liberia	2					1			3
Mali					1		2		3
Sierra Leone	1					1			2
Niger			1						1
Total	15	6	2	1	1	6	2	1	34

Les Pays et les Violations

Huit pays figurent dans ce rapport, soit le même nombre que le trimestre précédent. La Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali et le Niger s'ajoutent à la liste des pays qui ont enregistré des violations au cours de ce trimestre. En revanche, le Bénin, la Guinée, la Mauritanie et le Togo, qui figuraient dans le rapport au trimestre précédent, n'ont enregistré aucune violation cette fois-ci.

Quinze cas d'agressions physiques et six cas d'arrestation/détention ont été enregistrés. Six cas de saisie/destruction d'équipement ont été enregistrés, ainsi que deux cas de condamnation judiciaire et de censure. Un cas de coupure de l'Internet, un cas de suspension des médias et un cas de menace complètent la liste des violations dont certains incidents sont présentés ci-dessous :

Comme au trimestre précédent, la violation la plus grave a été commise par les autorités du Burkina Faso, qui ont interrompu la connexion à l'internet mobile pendant 35 heures dans le cadre d'une répression des manifestations antigouvernementales. Cette mesure, qui a privé des millions de citoyens d'un accès vital à l'information, a été prise le 23 janvier 2022, un jour avant la récente prise de pouvoir par les militaires dans le pays. Les autorités avaient interdit les manifestations et la police a fait respecter cette interdiction en utilisant des gaz lacrymogènes pour disperser les manifestants.

Au Mali, les autorités gouvernementales ont suspendu *RFI et France24* pour avoir fait de « fausses allégations sans aucun fondement ». Les deux organisations de

presse avaient publié des rapports d'enquête alléguant que les forces armées maliennes (FAMa) étaient impliquées dans des abus contre des civils.

En Guinée-Bissau, un groupe d'hommes en uniforme militaire a pris d'assaut la station privée Rádio Capital FM basée à Bissau. Les assaillants, qui se sont introduits dans les locaux du média le 7 février 2022, ont tiré à l'aveugle pour faire fuir le personnel et ont détruit tous les équipements en vue : meubles, consoles, ordinateurs, consoles de mixage et émetteurs. Au moins 4 journalistes ont été blessés en tentant d'échapper à l'attaque. Trois professionnels des médias ont également été blessés.

Le 13 janvier 2022, un groupe de voyous composé d'environ 12 personnes a pris d'assaut les locaux de Radio Ada (93.3 FM), une station de radio communautaire de la région du Greater Accra au Ghana. Ils ont agressé deux de ses journalistes et ont vandalisé du matériel.

Le 3 février 2022, un groupe de policiers a brutalement agressé Eric Nana Gyetuah, un présentateur radio de Connect FM basé à Takoradi, capitale de la région ouest du Ghana, lui laissant un tympan endommagé. Le journaliste était allé déjeuner dans un restaurant local à Pipe Ano, dans la banlieue de Takoradi, lorsqu'un groupe d'hommes armés en civil est entré, accompagné de quelques suspects menottés. Nana Gyetuah a commencé à filmer les suspects à une certaine distance lorsque l'un des agents de sécurité l'a accosté et agressé.

Le 19 février 2022, un fonctionnaire de l'État libérien, le superintendant Nelson Korquoi du comté de Nimba, a brutalement agressé le journaliste Franklin Doloquee de FrontPageAfrica alors que ce dernier réalisait un reportage en direct sur Facebook. Doloquee était en train de réaliser des interviews en direct, lorsqu'il a aperçu Nelson Korquoi de l'autre côté de la rue de Gompa, à Ganta. Le journaliste s'est alors dirigé vers le directeur pour l'interroger sur les plaintes déposées contre son administration. Cependant, Korquoi a attrapé le journaliste par le col, l'a frappé au visage et a saisi le téléphone portable de ce dernier.

Le résumé narratif de toutes les violations enregistrées au cours du premier trimestre peut être lu ici.

Le nombre de violations enregistrées dans chacun des huit pays est présenté dans la figure 1 ci-dessous :

Figure 1 : Pays et Nombre de Violations Enregistrées

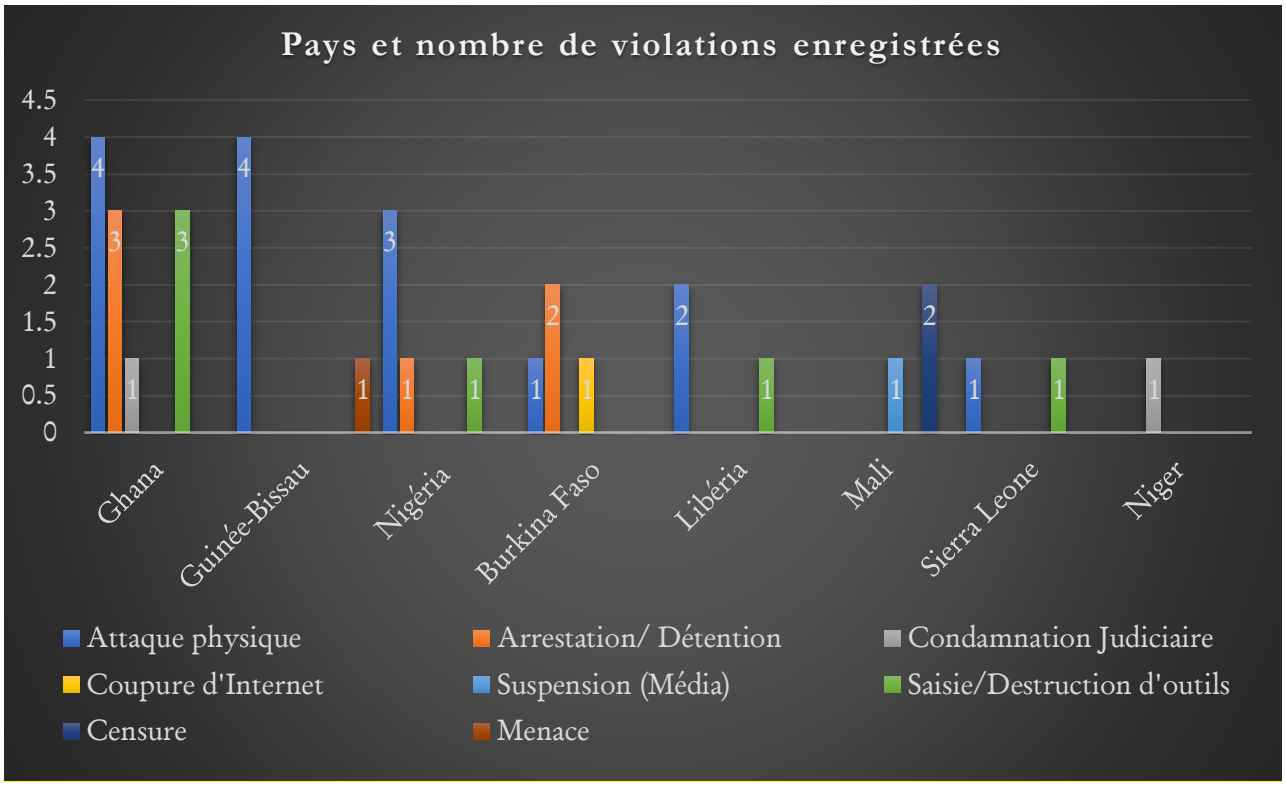

Les Auteurs des Violations

Les 34 violations ont été perpétrées par cinq types d'auteurs, les agents de sécurité étant responsables de 14 d'entre elles, soit 41% des violations. Les agents de l'Etat/de la fonction publique ont commis 9 violations, soit 26%, tandis que les particuliers, les affiliés de partis politiques et les tribunaux ont commis respectivement 6, 3 et 2 violations.

Le tableau 2 ci-dessous fournit de plus amples informations sur les types d'auteurs et le nombre de violations qu'ils ont perpétré dans chaque pays.

Pays et Types d'Auteurs

Pays	Types d'Auteurs					
	Agents de sécurité	Agents de l'Etat/de la fonction publique	Les tribunaux	Affiliés de partis politiques	Particuliers	Total
Ghana	6	1	2		2	11
Nigeria	2			3		5
Guinée-Bissau	4				1	5
Burkina Faso	2	2				4
Liberia		2			1	3
Mali		3				3
Sierra Leona					2	2
Niger		1				1
Total	14	9	2	3	6	34

Le plus grand nombre de violations a été enregistré au Ghana (11). La Guinée Bissau et le Nigeria suivent avec cinq (5) violations chacun. Le Burkina Faso en a enregistré quatre (4) ; le Liberia et le Mali trois (3) chacun, la Sierra Leone deux (2) et le Niger une seule violation.

Les 34 violations ont été perpétrées par cinq types d'auteurs. Les agents de sécurité en ont commis 14, soit 41% des violations. Les agents de l'État/de la fonction publique en ont commis 9 (26%) et les particuliers 17%.

La figure 2 ci-dessous montre la répartition en pourcentage des violations par type d'auteurs.

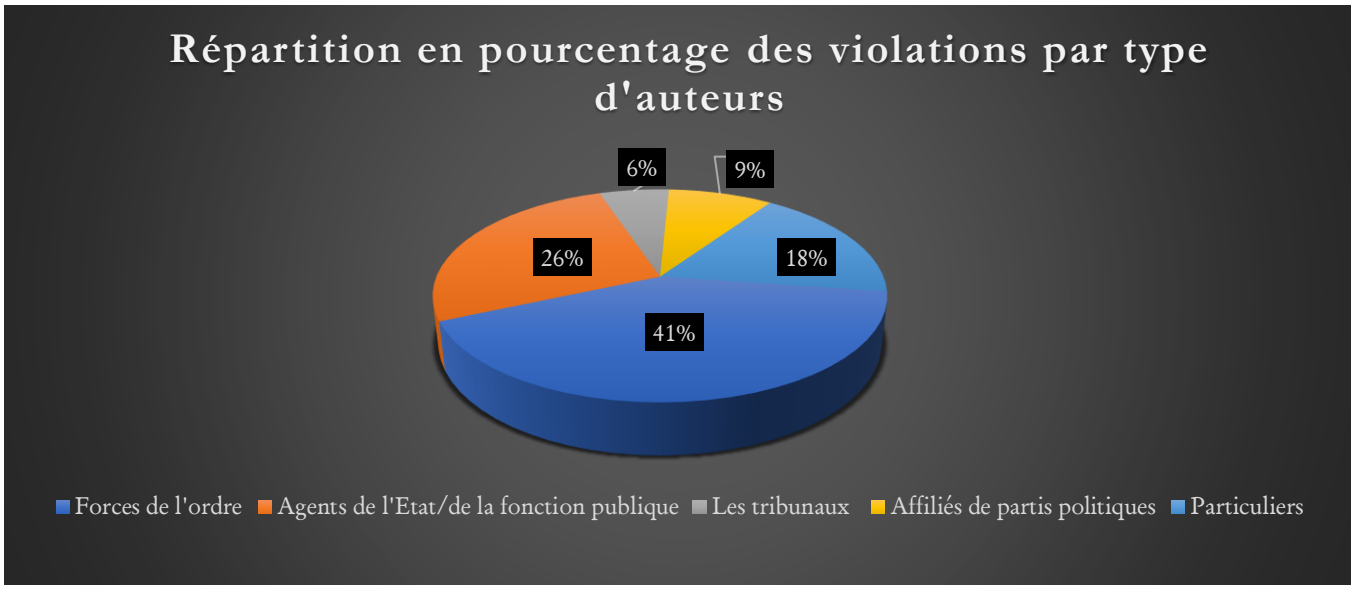

Les Cibles /Victimes des Violations

En termes de répartition, dix-neuf (19) des violations visaient des journalistes, huit (8) et six (6) visant respectivement des organisations de médias et des activistes. La coupure de l'Internet au Burkina Faso a été la seule violation à l'encontre de citoyens.

Le tableau 3 ci-dessous illustre la répartition des infractions/victimes.

Pays	Types de victimes et nombre de violations subies				
	Journalistes/Professionnels des Médias	Citoyens	Activistes	Organisations de Médias	Total
Ghana	9		1	1	11
Guinée-Bissau	1		3	1	5
Nigeria	1		1	3	5
Burkina Faso	2	1	1		4
Liberia	2			1	3
Mali	1			2	3
Sierra Leone	2				2
Niger	1				1
Total	19	1	6	8	34

Cependant, en termes absolus, trente-neuf (39) victimes individuelles ont été identifiées. Vingt-et-une (21) d'entre elles étaient des journalistes, six (6) des activistes, huit (8) des organisations de médias et quatre (4) des professionnels des médias (techniciens/personnel administratif des médias, etc.) Le nombre de victimes de la coupure de l'Internet au Burkina Faso ne peut être déterminé car elle a touché tous les utilisateurs de l'Internet mobile dans ce pays.

La Réparation/l'Impunité face aux Violations

Si le Plan d'action des Nations Unies pour la sécurité des journalistes met l'accent sur les mécanismes de prévention, la réponse des autorités aux violations de la liberté de la presse est un indicateur tout aussi important de l'engagement à promouvoir la sécurité des journalistes. Malheureusement,

aucune des violations enregistrées dans ce rapport n'a fait l'objet d'une quelconque forme de réparation au cours de la période de suivi.

Il y a eu, cependant, deux importantes actions de réparation pour des violations enregistrées au cours des périodes de suivi précédentes. Toutes deux ont eu lieu au Nigeria.

Le 27 janvier 2022, la Haute Cour fédérale de Kaduna, capitale de l'État de Kaduna au Nigeria, a libéré sous caution le journaliste Luka Binniyat après 84 jours de détention. Sa détention faisait suite à une plainte pour diffamation déposée par Samuel Aruwan, commissaire à la sécurité intérieure de l'État de Kaduna. Le journaliste, qui travaille pour le journal en ligne Epoch Times, basé aux États-Unis, a été arrêté le 4 novembre 2021 après avoir écrit un article dénonçant l'attitude indifférente du gouvernement de l'État de Kaduna face aux attaques perpétrées par des bandits contre des communautés du sud de cet État.

Le 21 mars 2022, un tribunal fédéral de Calabar a acquitté et relaxé le journaliste Agba Jalingo, après un procès marathon qui a duré 30 mois. L'éditeur du journal en ligne *Cross River Watch* avait été arrêté par la police à sa résidence de Lagos le 22 août 2019 et placé en détention. Il avait publié un article demandant des comptes au gouverneur de l'État de Rivers, Benedict Ayade, au sujet de fonds publics affectés à un projet bancaire qui n'a pas été exécuté. La Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA) avait condamné le harcèlement du journaliste.

Autres développements clés

Le 14 janvier 2022, un ancien président de la Chambre des représentants du Nigeria a intenté une action en diffamation contre WikkiTimes à propos d'un rapport d'enquête dans lequel le journal a allégué qu'un montant de 97 millions de nairas (environ 230 000 dollars) destiné à des projets scolaires dans la circonscription fédérale représentée par le plaignant, Yakubu Dogara, dans l'État de Bauchi, aurait été détournée. L'audience était prévue pour le 16 février 2022, mais a ensuite été ajournée au 21 mars 2022. Dans cette affaire, le plaignant réclame 2 milliards de nairas (environ 4,815 millions de dollars US) de « dommages et intérêts généraux et punitifs contre le défendeur pour diffamation » ainsi qu'un coût supplémentaire de 500 000 nairas (environ 1 200 dollars US).

Le 26 janvier 2022, les autorités du Cap-Vert ont officiellement déclaré le rédacteur en chef du site d'information privé *Santiago Magazine*, Hermínio Silves, suspect dans une affaire criminelle. Cette déclaration est liée à un meurtre que le journaliste a rapporté et qui aurait impliqué un ancien ministre du gouvernement. Le 4 février 2022, dans le cadre de la même affaire, les journalistes Daniel Almeida et Alexandre Semedo, tous deux du journal privé *A Nação*, ont également été officiellement déclarés suspects par des agents du bureau du procureur général de Praia. Il s'agit d'un acte rare d'antagonisme à l'égard des médias dans un pays qui affiche un bilan impressionnant en matière de respect de la liberté de la presse.

Le 11 février 2022, la police a arrêté Oliver Barker Mawuse Vormawor, militant et animateur du mouvement de pression #FixTheCountry, en raison d'un message qu'il a publié sur les réseaux sociaux. Dans ce message publié sur Facebook, l'activiste menaçait d'organiser lui-même un coup d'État si un projet de loi controversé sur la taxe électronique était adopté par le Parlement. Il est accusé de délits de trouble à l'ordre public et de trahison.

Le 1er mars 2022, des agents de la sécurité nationale ghanéenne ont de nouveau arrêté Sacut Amenga-Etego pour corruption. Le journaliste indépendant a été remis en détention « pour corruption » immédiatement après avoir été libéré par un tribunal. Le journaliste critique a été arrêté le 25 février 2022 et placé en détention pour avoir filmé « illégalement » des agents de la sécurité nationale et des suspects sous leur garde à la Haute Cour.

Le 15 mars 2022, le gouvernement de transition nouvellement élu du Burkina Faso a annoncé dans un communiqué qu'il n'y aurait « aucune impunité » pour les « auteurs de publications et autres actes subversifs. » Selon le colonel-major Omer Bationo, ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, l'engagement et l'unité des Forces de défense et de sécurité dans la lutte contre le terrorisme sont compromis par les fausses informations diffusées sur les réseaux sociaux. Le communiqué a alarmé le public, suscitant une réprobation générale.

Suite à l'attaque de Radio Capital FM, la Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA) et ses partenaires, des organisations de défense de la liberté de la presse de quinze pays d'Afrique de l'Ouest, ont adressé une pétition au Président de la Guinée-Bissau, Umaro Sissoco Embalo. La pétition, datée du 10 février 2022, demande au Président de veiller personnellement à ce que les attaques fassent l'objet d'une enquête approfondie et que justice soit rendue.

Conclusion

Les 34 violations commises dans huit pays se traduisent par 4,2 attaques dans chacun des pays figurant dans le rapport. Ce chiffre n'est pas particulièrement élevé dans le contexte régional et au regard des tendances récentes. Néanmoins, tout niveau d'hostilité à l'encontre des journalistes et des médias, ainsi que des citoyens s'exprimant en ligne ou hors ligne, constitue une menace pour la liberté d'expression, pilier essentiel de la démocratie et de la gouvernance participative.

La violence physique reste le type dominant de violation, suivie par les arrestations et les détentions, deux atteintes très invalidantes à l'intégrité physique et au moral des victimes.

Une autre source d'inquiétude est le fait qu'aucune des violations recensées au cours de la période de suivi n'a fait l'objet d'une quelconque forme de réparation. Cet état d'impunité alimente souvent de nouvelles attaques contre les médias et les activistes critiques, avec le risque de créer un cercle vicieux, conduisant à une autocensure généralisée et étouffant le débat intellectuel sain qui est indispensable dans toute société démocratique.

Le fait que des acteurs étatiques tels que les forces de l'ordre et les fonctionnaires soient les principaux auteurs de ces attaques appelle à une réflexion plus approfondie sur la relation entre les médias et l'État. A cet égard, les médias, les gouvernements et la société civile en Afrique de l'Ouest doivent travailler de manière plus collaborative pour aborder les questions de liberté d'expression et de liberté de réunion dans la région.

À cette fin, la MFWA souhaite formuler les recommandations suivantes pour améliorer les conditions de la liberté d'expression dans la région.

Recommandations

Aux organisations de médias et aux journalistes

- Travailler avec une rigueur et un professionnalisme constant.

- Les responsables des médias doivent s'engager à utiliser tous les moyens légaux pour que justice soit rendue aux professionnels des médias dont les droits ont été bafoués dans l'exercice de leurs fonctions.

Aux gouvernements d'Afrique de l'Ouest

- S'assurer que les acteurs étatiques et non étatiques respectent et protègent les droits de la liberté d'expression.

- Promouvoir la sécurité et la protection des journalistes et des organisations de médias.

- Former les agents de sécurité à valoriser le rôle des médias dans les sociétés démocratiques et à collaborer avec eux.

A la CEDEAO

- Faire en sorte que les coupables (acteurs étatiques et non étatiques) de violations de la liberté d'expression répondent de leurs actes par des sanctions pénales, civiles, administratives ou autres afin de lutter contre l'impunité.

- Encourager les Etats membres à « assurer le respect des droits des journalistes » comme le stipule l'article 66 du Traité Révisé de la CEDEAO.

- Imposer et faire appliquer des sanctions aux Etats membres qui persistent à ne pas respecter leurs obligations statutaires.

- Travailler avec les autorités militaires du Mali, du Burkina Faso et de la Guinée pour assurer le respect des droits des journalistes et le retour à l'ordre constitutionnel dans les plus brefs délais.

Au Rapporteur spécial de la Commission africaine sur la liberté d'expression et l'accès à l'information

- Encourager tous les Etats membres, en particulier le Ghana et le Nigéria, à prendre des mesures pour mettre fin aux séries de violations du droit à la liberté d'expression dans ces pays.

Au Rapporteur spécial de l'ONU sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion

- Demander aux gouvernements d'Afrique de l'Ouest où les violations graves sont récurrentes, de respecter et de protéger le droit à la liberté d'expression.

- Inclure davantage de pays d'Afrique de l'Ouest dans les missions d'enquête.

MEDIA FOUNDATION FOR WEST AFRICA

32 Otele Avenue, East Legon,

Telephone: +233 (0) 302 555 327

Twitter: @TheMFWA

Facebook: Media Foundation for West Africa

info@mfwa.org

www.mfwa.org

@themfwa

www.mfwa.org

themfwa